

Traduction par DeepL (www.DeepL.com) ; la version allemande fait foi !

Invitation à l'assemblée générale du Réseau Bien vieillir

Jeudi 27 avril 2023, 17h15 - env. 19h00

Salles de réunion Olten, salle Maxi, Tannwaldstrasse 62 (près de la gare, 1er étage)

Chers membres du réseau Bien vieillir

Lors de l'assemblée générale 2022, il a été décidé d'utiliser le nouveau projet de texte de l'initiative pour promouvoir une collaboration opérationnelle, personnelle et financière auprès d'organisations partenaires potentielles et de planifier la suite des opérations sur cette base.

Le comité a ensuite pris contact avec plus de 40 organisations. Les organisations qui ont répondu ou avec lesquelles il a été possible de s'entretenir témoignent d'une grande sympathie pour le projet, mais il n'a malheureusement pas été possible d'assurer un soutien pratique suffisant. Le comité constate avec regret qu'à l'heure actuelle et dans un avenir prévisible, le lancement de l'initiative n'est pas prometteur ; l'association ne peut pas réaliser le projet avec ce faible soutien. Il propose donc de dissoudre l'association. Les travaux préparatoires doivent cependant rester disponibles et être mis à la disposition de toutes les forces qui travaillent par d'autres moyens au même objectif d'un meilleur soutien quotidien et d'une meilleure prise en charge des personnes âgées.

Outre les affaires statutaires, cette proposition sera discutée et votée lors de l'assemblée générale. Ce sera également l'occasion de parler de stratégies alternatives (mais plus dans le cadre de l'association).

Afin de faciliter la préparation de l'AG, nous vous prions de vous **inscrire jusqu'au 25.04.2023 par e-mail** à info@gutes-alter.org . Une participation spontanée est bien entendu également possible.

Ordre du jour

1. Accueil
2. Communications
3. Procès-verbal de l'AG du 5 mai 2022 *
4. Affaires statutaires 2022/2023
 - 4.1 Rapport annuel 2022 *
 - 4.2 comptes annuels 2022*
 - 4.3 Rapport des réviseurs 2022*
 - 4.4 Décharge au comité directeur
5. Proposition du comité directeur : dissolution de l'association
 - 5.1 Présentation et justification de la proposition (voir p. 2)
 - 5.2 Discussion et décision
6. Varia

* Les documents sont disponibles à l'AG.

Le comité directeur :

Simone Bertogg, Ursula Blaser, Samuel Burri, Bettina Dauwalder, Manuel Kampus, Riccardo Pardini, Beat Ringger, Beat Waldmeier, Hansruedi Schelling
(Notre membre du comité Marco Medici est malheureusement décédé de manière inattendue le 10 mars 2023).

31.03.2023

Traduction par DeepL (www.DeepL.com) ; la version allemande fait foi !

Proposition du comité directeur pour la dissolution de l'association

Situation initiale

En juin 2022, le comité a envoyé à un grand nombre d'organisations une demande de soutien à l'initiative et d'adhésion éventuelle à un comité d'initiative. Jusqu'en janvier 2023, plusieurs entretiens ont eu lieu à ce sujet. Résultat : toutes les organisations qui ont répondu à la demande (dont les Verts, le PSS, le parti du centre, le SSP, l'ASI, l'USS et le Service de relève suisse) trouvent l'idée fondamentalement juste et importante et soutiendraient le projet sur le plan des idées. Toutefois, seuls WeCollect (environ 20 000 signatures) et le Service de relève suisse (soutien personnel et collecte de signatures) ont promis un soutien concret. Aucune autre organisation n'a fait de promesse de ressources humaines et financières. Les raisons sont similaires : autres priorités, pas de ressources humaines et financières disponibles.

A cela s'ajoute le fait que la mise en œuvre de l'initiative sur les soins, qui a été très clairement acceptée le 28 novembre 2011 (2 161 080 oui contre 1 382 977 non), se déroule très difficilement. Tant que cette mise en œuvre ne prend pas de l'élan, il y a des réserves à lancer immédiatement une nouvelle initiative apparentée, dont l'éventuelle mise en œuvre n'avancerait pas non plus. Dans les deux cas, les éléphants dans la pièce sont le financement d'une part, et la répartition des compétences entre la Confédération et les cantons d'autre part.

Nous devons constater que le mandat de l'assemblée générale, à savoir le lancement d'une initiative populaire fédérale, ne pourra pas être rempli. L'association Réseau Bien Vieillir est trop faible à elle seule pour lancer l'initiative.

Proposition de dissolution de l'association

Lors de plusieurs réunions, le comité a discuté des conséquences de cet échec pour l'association Réseau Bien Vieillir. Nous nous sommes notamment demandé si nous pouvions effectuer un travail de mise en réseau utile et préparer le terrain pour un éventuel lancement ultérieur de notre projet d'initiative. Nous sommes arrivés à la conclusion que la base d'un tel réajustement de l'activité de l'association est trop étroite et que les chances de succès sont trop faibles.

C'est pourquoi le comité directeur soumet les propositions suivantes à l'assemblée générale du 27.04.23 :

1. L'association Réseau Bien Vieillir doit être dissoute en application de l'article 11 de nos statuts.
2. Le site du réseau doit rester en ligne pendant trois ans encore, afin que nos travaux restent accessibles à toutes les personnes intéressées. Le Denknetz ou le Service de relève suisse sont priés de prendre en charge les (petits) travaux administratifs nécessaires à cet effet ; les frais correspondants seront remboursés au préalable.
3. Le comité actuel se déclare prêt à prendre en charge tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement de l'association. Il s'agit notamment de clôturer proprement les finances, de communiquer la dissolution à notre liste de diffusion et d'assurer la disponibilité du site. L'assemblée générale lui accorde le mandat correspondant.
4. La fortune de l'association restante après l'achèvement de tous les travaux sera versée pour moitié à Denknetz Schweiz et pour moitié au Service de relève suisse.